

Service émetteur :
Cellule de Veille et de
Gestion des Alertes sanitaires

Affaire suivie par :
Anne THUEZ
Courriel :
ARS-DT73-VEILLE-GESTION-ALERTES-SANITAIRES@ars.sante.fr
Tél. : 04 69 85 52 39
Fax : 04 79 75 09 66

Chambéry, le 31 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Le Centre Hospitalier nous a informé de la survenue d'un cas de méningite à méningocoque parmi les élèves de l'école fréquentée par votre enfant.

Les personnes en contact très proche et prolongé avec lui ont reçu un traitement antibiotique de 48 heures. (Ce traitement a pour but d'éliminer le portage dans le nez d'un méningocoque devenu potentiellement virulent.)

Le méningocoque est une bactérie fragile hébergée dans le nez qui peut se transmettre de personne à personne par des « gouttelettes nasales » (émise par le nez, la toux, les postillons.)

Il n'est pas recommandé d'étendre la prescription de cet antibiotique au-delà des personnes en contact très proche et prolongé (enfants d'une même classe pour la maternelle, amis très proches, famille).

- parce que le méningocoque est un germe fragile et rapidement détruit dans le milieu extérieur
- parce que la prescription de cet antibiotique n'est pas sans risques (effets secondaires, contre-indications...)
- parce qu'une prescription trop large d'un traitement de 48 heures de cet antibiotique peut entraîner des résistances à cet antibiotique et limiter par la suite les possibilités de traitement en cas de maladie.

La méningite à méningocoque est une maladie grave de survenue brutale et impressionnante MAIS elle n'est pas très contagieuse : très peu de maladie « secondaire » au contact d'une méningite à méningocoque en France et en Europe.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'un vaccin contre la méningite à certains méningocoques est recommandé à l'âge de 12 mois et nous vous invitons à contrôler l'état vaccinal de votre enfant (vaccin MENINGITEC MENJUGATE ou NEISVAC)

Toutefois, la méningite à méningocoque est une maladie de l'hiver et du printemps.
Aussi en cette saison il est recommandé à tous les parents

- ◆ devant une fièvre élevée (39°40°)
- ◆ et une modification du comportement ou de l'attention (crainte de la lumière, position reliée en chien de fusil, non-réponse aux questions ou aux sollicitations)

de consulter rapidement leur médecin traitant ou le médecin de garde ou de se rendre aux urgences hospitalières. L'apparition, dans ce contexte, de petites tâches foncées ou noirâtres sur le corps est un signe d'urgence.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Anne THUEZ
Infirmière Veille Sanitaire
Cellule de veille et gestion des alertes sanitaires
Tel : 04 69 85 52 39.
Fax: 04 79 75 09 66.
 Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes
Délégation Départementale de la Savoie
94, boulevard Bellevue
73018 CHAMBERY Cédex.

Dr V. GARINO-LEGRAND
Médecin conseiller technique
Responsable départemental
DSDEN Savoie
04 57 08 70 70

